



SEANCE DU 26 MARS 2025 à 18H30

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

17 présents	Christophe Reynier-Duval Mariel Martin Christelle Aubertin Béatrice Réhor Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart	Romain Espinosa Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay	Maeva Aubertin Michel Légerot Danielle Lopez Nathalie Runser Jean Benat
2 procurations	Michèle Bugnet a donné pouvoir à Christelle Aubertin	Anne-Laure D'Alauzier a donné pouvoir à Romain Espinosa	
4 absents	Laure Barnini Jennifer Bremond	Richard Giner	Ghislaine Eynard
Secrétaire de séance	Jean-Antoine ESPINOSA		
Délibération	26.03.22		
Objet :	Reprise des concessions en état d'abandon		
Rapporteur	Jean-Antoine ESPINOSA		
N° Acte	8.4		

Afin de permettre à la commune de récupérer les emplacements en état d'abandon, une procédure de reprise de ces concessions a été observée, conformément aux dispositions légales et réglementaires du Code général des collectivités territoriales.

Un état des lieux a été effectué le 2 juin 2023 et plusieurs concessions perpétuelles ont été constatées en état manifeste d'abandon.

La concession est un droit d'usage du terrain communal, les concessionnaires ont le devoir d'entretenir l'espace ainsi mis à leur disposition. La commune demeure, quant à elle, propriétaire des emplacements concédés.

L'article L2223-17 du Code général des collectivités territoriales précise que le Maire a la faculté de saisir le Conseil municipal, appelé à décider si la reprise desdites concessions est prononcée ou non. Dans l'affirmative, le Maire peut prendre un arrêté prononçant la reprise par la commune des terrains affectés à ces concessions.

Vu les articles L2223-4, R2223-13 à R2223-21 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu les procès-verbaux du 25 juillet 2023 et du 2 décembre 2024 constatant l'état d'abandon des concessions (affichés en Mairie et au cimetière du 27 juillet 2023 au 28 août 2023 ; du 12 septembre 2023 au 13 octobre 2023 ; du 30 octobre 2023 au 1^{er} décembre 2023 ; du 3 décembre 2024 au 6 janvier 2025).
Vu la liste des 22 concessions dont l'état d'abandon a été constaté.

Considérant que cette situation nuit au bon ordre et à la décence du cimetière.

Considérant que les concessions sont perpétuelles et en état d'abandon.

Considérant que l'ensemble de la procédure a été menée à son terme conformément aux dispositions légales et réglementaires.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- De reprendre les 22 concessions en état d'abandon :



SEANCE DU 26 MARS 2025 à 18H30

	Numéro emplacement / plan	Noms
1	carré G - numéro 163	ROCHE Léon
2	carré G - numéro 115	MARTIN Louis
3	carré H - numéro 120	BERNARD Etienne
4	carré H - numéro 143	SIFFRAIN Joseph
5	carré G - numéro inconnu	PECOUL
6	carré H - numéro 229	DARDUN Noël
7	carré H - numéro 224	CHARRIER Théodore
8	carré H - numéro 228	DAVID Marius
9	carré H - numéro 217	VATON Martial
10	carré H - numéro 212	VIVET Isidore
11	carré H - numéro 79	BOURGUES Emile
12	carré H - numéro 78	RUAT Henri
13	carré H - numéro 77	HERSEN Auguste
14	carré H - numéro 76	MILLET Etienne
15	carré H - numéro 75	LEYDIER Xavier
16	carré F - numéro 197	BAYLE Louis
17	carré F - numéro 75	ROCHE Auguste et BOUCHIER Jean de Guillaume
18	carré H - numéro inconnu	inconnu
19	carré H - numéro 165	REDON / AUFRAN / MILLET
20	carré H - numéro 154	GUÉRIN Léon



SEANCE DU 26 MARS 2025 à 18H30

21	carré H - numéro 69	FAURE Auguste
22	carré H - numéro inconnu	Famille JULIEN André

- D'autoriser M le Maire à prendre un arrêté municipal prononçant la reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.
- De remettre en service les emplacements pour de nouvelles inhumations.

Dossier adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en sa séance le jour,
le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme
Caderousse le 28 mars 2025
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL
Le secrétaire de séance, Jean-Antoine ESPINOSA